

*Le Comité des Artistes et Auteurs Plasticiens s'adresse aux candidats de gauche pour les élections Régionales : La politique culturelle qu'ils mènent dans les régions aggrave la précarité des artistes auteurs plasticiens !*

Les artistes plasticiens restent dubitatifs sur la crédibilité des actions engagées par les Conseils Régionaux en termes de soutien à leur secteur professionnel. Les Régions étant pour la plupart pilotées par des équipes de gauche, force est de constater un profond décalage entre l'approche politique qu'elles partagent en termes de développement culturel et les besoins fondamentaux du terrain.

Le projet culturel dans les régions est en effet principalement organisé autour du soutien apporté aux FRAC et aux lieux institutionnels qui captent du coup le plus gros des budgets.

Cela veut dire que ce qui préoccupe en priorité les élus de gauche est d'un côté la constitution de collections, d'infrastructures et d'équipes pour les gérer ; il est de l'autre de soutenir quelques rares centres d'art conventionnés matériellement incapables de générer une activité culturelle également répartie sur le territoire.

On n'a d'ailleurs pas encore démontré que concentrer les financements sur quelques structures institutionnelles ait un quelconque impact positif sur les pratiques émergentes ou encore l'éducation populaire.

Et on peut se demander si l'objectif d'une sensibilisation des publics via ces quelques pôles ne sert pas d'alibi pour la constitution d'éléments de prestige locaux. Des Conseils Régionaux ne s'en cachent d'ailleurs pas qui cherchent à développer des vitrines culturelles sur leur territoire.

Du fait de cette politique, les questionnements vitaux des artistes auteurs plasticiens (précarité, évolution des pratiques, droit d'auteurs, tissu associatif, information professionnelles) sont déniés, installant une coupure grandissante entre les dirigeants et le terrain :

i) Une étude du Ministère portant sur l'année 2005 a montré que parmi les artistes qui ont les plus importants revenus artistiques (les affiliés au régime de sécurité sociale MDA) plus de la moitié des auteurs vivent en dessous du seuil de pauvreté. Si l'on considère l'ensemble des cotisants du régime sociale des artistes auteurs (affiliés + assujettis) **on peut estimer au bas mot à 80% les artistes qui ont des revenus artistiques inférieurs au seuil de pauvreté.** La crise a encore aggravé cette situation inacceptable. Cela témoigne de l'existence d'une grande précarité touchant les familles des auteurs, les obligeant à recourir au RSA ou à multiplier les emplois précaires. Le marché de l'art étant quasi-inexistant, les ventes d'oeuvres restent exceptionnelles voire marginales. En théorie restent les droits d'auteurs, un dossier décisif au sujet duquel les Conseils Régionaux sont aux abonnés absents malgré les relances répétées des organisations professionnelles.

(ii) Pour le dirigeant de gauche lambda, un plasticien fabrique des objets qu'il présente au public dans la perspective de les vendre ; l'exposition est vue comme une promotion commerciale et le dirigeant de gauche lambda ne comprend pas pourquoi il devrait prévoir une ligne budgétaire au sujet du droit de présentation. **Cette manière de voir est commode pour occulter l'existence d'événements publics en réalité soumis à une législation en termes de droits d'auteurs.**

(iii) Selon cette conception, l'évolution des pratiques en art visuel n'est pas prise en compte. Certes, les plasticiens réalisent des objets, mais ils sont également engagés dans des pratiques d'installation et d'intervention qui nécessitent un travail singulier sur le lieu d'exposition, travail non récupérable ensuite. **Les pratiques habituelles se sont**

**ainsi complétées de pratiques événementielles qui se rapprochent des pratiques de l'art vivant.**

(iv) **Les FRAC et les centres d'art contemporain modélisent un déni généralisé des droits d'auteurs.** Il est en effet systématiquement demandé par contrat aux exposants de renoncer à ces droits sous peine de ne pouvoir être exposé (une forme de bizutage en quelque sorte). Dans le monde des arts visuels, les auteurs sont ainsi les seuls, parmi tous les professionnels mobilisés par un événement (agent d'accueil et de service, techniciens, photographes, direction...), à travailler gratuitement !

(v) Enfin, subventionner quelques pôles conventionnés conduit à **assécher le maillage associatif non-institutionnel**, dont on sait qu'il constitue la source d'information principale pour les auteurs, en même temps que le lieu d'émergence des pratiques nouvelles (la plupart de celles et ceux qui présenteront demain leurs travaux dans un lieu institutionnel, ont d'abord travaillé avec des associations d'artistes engagées sur le terrain).

A la différence de l'art vivant, pour lequel une réelle politique de professionnalisation semble engagée, **les arts visuels restent ainsi marginalisés et soumis à une conception basique de la culture**, mobilisée par l'accumulation et la gestion patrimoniales, et l'imposition d'une culture de la gratuité.

Ceci en **pleine contradiction avec certaines des responsabilités principales** de la Région qui a notamment en charge le développement économique et l'emploi.

La question reste donc entièrement posée de savoir pourquoi les Conseils Régionaux ne mettent pas en place une politique qui vise à régler les problèmes des conditions de travail et de rémunération des plasticiens, dont on sait que la quasi totalité d'entre eux ont un revenu artistique inférieur au SMiC, du fait notamment de la non-application de la loi relative aux droits des auteurs ? \*

C'est pourquoi nous réitérons cette **double nécessité** qui vise à engager une professionnalisation du secteur, au niveau des structures concernée mais également au niveau des artistes :

- Le financement par la Région d'une structure qui a pour objectif de soutenir les auteurs plasticiens doit s'accompagner d'une contractualisation imposant à ces structures le paiement des droits d'auteurs (droit de présentation et droit de reproduction).
- La rétribution d'un plasticien au titre des droits d'auteurs, par une structure soutenue par la Région, implique qu'il ait entrepris les démarches administratives nécessaires à sa reconnaissance professionnelle (sécurité sociale et services des impôts).

\* A notre connaissance, seule la Région Champagne Ardennes s'est engagée dans cette voie.

Ce courrier est publié à cette adresse : <http://www.caap.asso.fr/>

Sources :

- Cahier #4 de la Fraap : Les politiques des Conseils régionaux en faveur des arts plastiques. Enquête menée par Marie Deniau & la Fraap, 2010.
- Peintres, graphistes, sculpteurs... les artistes auteurs affiliés à la Maison des artistes en 2005. Ministère de la Culture, Département des études, de la prospective et des statistiques.
- Observatoire des politiques culturelles – Repérage du soutien des Régions au spectacle vivant. Arcadi, 2007